

CHOSSES

Sept 2005



LUES

★ REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIÉTÉ

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTÉ

SCOLARITÉ

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

La question sociale irrigue toute l'information ce mois-ci, à tel point que les rubriques Société et Travail Social se rejoignent sans arrêt sur le fond. Croissance sociale, pacte national pour le logement, voici le vocabulaire et les sujets de préoccupations du gouvernement dont les projets ont fait la Une des quotidiens. Nous tâchons de construire des aide-mémoire concis, et quand il y a lieu, nous détaillons en Législation, Emploi, etc. De manière à distinguer ce qui ressortit à l'annonce de ce qui est déjà de l'ordre du décret.

Du côté des travailleurs sociaux, ça bouge. Tout d'abord la protection de l'enfance. Livres, tendances, actualité, ce que l'on sentait, a abouti notamment à « l'appel des cent ». Ne vous privez surtout pas de l'entretien avec deux de ses initiateurs, MM. Roméo et Rosenczweig : Vraiment intéressant, tonique et en prime vous y trouverez une belle définition de la prévention spécialisée. Et à propos de prévention spécialisée un article vient à vous, comme s'il s'invitait dans vos réunions, s'immisçait dans les couloirs de vos associations : régie directe ou modèle associatif ? Un concentré du pour du contre, de quoi avoir bien en tête les éléments de cette question.

Diagnostic, développement local, vous savez combien c'est difficile à définir, à impulser : un article est là, tout prêt à vous aider. Avec des définitions claires, et un beau développement sur le triptyque sur lequel rationaliser vos métiers de travailleurs du social.

Sur ces métiers par ailleurs le débat entamé se poursuit. Qu'en disent les formations qui y préparent ? Pourquoi a-t-on du mal à définir leur spécificité ? Réflexion sur les fondements conceptuels. Très bien, un fil rouge qui parle de vous.

Vous verrez que la question de l'immigration est traitée à la fois au niveau réglementaire et aussi à partir d'enquêtes : identité, sensibilité d'une population avec laquelle le plus souvent vous travaillez. Utile pour infirmer ou confirmer vos propres constats.

Traiter l'actualité immédiate et surtout garder le temps nécessaire pour rendre compte des débats et tendances qui traversent le secteur nous amènent décidément à passer de plus en plus d'informations sous forme de Brèves. Si cela ne vous convient pas, l'adresse courriel est là, vous pouvez vous y exprimer, et même récriminer.

Vous le verrez nous avons déniché un coup de cœur : une innovation. Pas loin de ce que vous faites la plupart du temps mais différent quand même. Nous espérons que aimerez vous aussi, et le coup de cœur et ce numéro de rentrée.

Merci et à bientôt.



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

recherche de bénévoles pour les ateliers de prévention

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Urgent de lutter contre l'exclusion du logement.....p. 18
 EDF peut signaler les personnes en difficulté aux services sociaux.....p. 19
 Rapport sur les expulsions locatives.....p. 19



Deux décrets réforment l'AME : réactions.....p. 19



Emplois vie scolaire et dispositifs d'aides + réactionsp. 20
 Une étude Insee négative sur les ZEP.....p. 20
 11 % des jeunes en sérieuse difficulté de lecture.....p. 21
 Bilan de la loi sur le voile à l'école.. rentrée 2005, et réactions.....p. 21



Le monde
 ASH du 2/09/05.....p. 21



Le Monde
 ASH des 2, 9, 16, 23, 30 Septembrep. 22



Une maison pour s'occuper de toutes les maisonsp. 24





Gouvernement : « deuxième étape »

ASH 9 & 23 09/05 – 1745 - 11 - Le Monde 2 & 3 09/05 – 1745 - 11



Nous traitons partiellement les annonces du 1^{er} septembre, nous intéressant uniquement à l'emploi et ensuite au logement. Qu'en dire sinon que nous verrons sans doute mieux sur pièce après un bilan. D'autre part en rubrique emploi, vous trouverez les premiers décrets, nous avons préféré séparer ce qui est acté de ce qui est projeté.

« Croissance sociale »

« Remettre l'activité au cœur de la politique sociale » dans les 3 mois à venir pour qu'il soit « plus intéressant et plus facile de travailler plutôt que de vivre d'un revenu d'assistance »

Prime pour l'emploi : mensualisée à partir du 01/01/06 pour ceux qui en sont déjà bénéficiaires. Sinon, un acompte au bout de 6 mois et mensualisation ensuite. Augmente de 50 % pour les revenus les plus modestes.

Prime de retour à l'emploi : Étendue à tous les bénéficiaires de minima sociaux. Complétée par forfait mensuel de 150 € sur 1 an. Doit remplacer intéressements existants et mécanisme actuel de maintien dégressif de l'allocation

Accompagnement : bénéficiaires ASS reçus individuellement par ANPE d'ici au 31/21/05 ; ceux de l'API aussi et seront prioritaires pour les crèches. Idem pour les Rmistes inscrits ANPE (50%)

Prestations complémentaires Etat : exonération redevance audiovisuelle ou taxe habitation « devront être attribuées selon le niveau de revenu du demandeur, et non en fonction de son statut »

Hausse du prix du pétrole : « aide à la cuve de 75€ » pour les non-imposables chauffés au fuel

Ticket transport : déduction possible de kms des impôts si longue distance pour aller travailler

Contrôle des fraudes et abus : renforcé. Toute fraude entraînera suspension immédiate des droits à prestation et les employeurs seront sanctionnés par le retrait de toutes aides à l'emploi dont ils bénéficient si travail au noir + revenu d'assistance

CNAF : les cas de fraude aux minima sociaux représentent « moins de 1 % des versements »

MNCP « c'est contre le chômage qu'il faut lutter, pas

contre les chômeurs » Alerte sur le risque de précarité croissante

M. Hirsch « sur la bonne voie mais toujours au milieu du gué (...) on pourra s'intéresser aux abus quand on pourra garantir à tout le monde que le retour au travail paie »

SNU-ANPE (principal syndicat ANPE) : demande l'abrogation du décret (voir *législation*).

AC ! : les chômeurs ont cotisé à l'assurance chômage contre les risques de la perte d'emploi. Exige le retrait des mesures

Un nouveau pacte national pour le logement

ASH 9 & 23 09/05 – 1746 - 11 - Le Monde 2 & 3 09/05 – 1746 - 11



Là aussi nous traitons les annonces. Vous le verrez, les réactions font état d'une déception. A suivre. Pour un état général, analyses, infos, rubrique « logement » comme d'habitude. (Voir par ailleurs analyse globale en rubrique logement)

Le Premier ministre demande à M. Borloo de réunir à cet effet l'ensemble des acteurs du logement.

Le projet « Habitat pour tous » devrait être remplacé par la loi « **Engagement national pour le logement** ». Soumise au parlement en novembre pour une promulgation en février 2006.

Les maires pourront exiger des promoteurs une part de logements sociaux ou intermédiaires dans chaque construction nouvelle

Plutôt que de sanctionner les communes ne respectant pas la SRU, idée d'encourager les « **maires bâtisseurs** » par une modification de la taxe locale d'équipement.

Que « **priorité absolue** » soit donnée par les HLM aux familles sortants des dispositifs d'urgence ou reprenant une activité après chômage longue durée.

Libérer des terrains appartenant au secteur public + Vente de terrains par l'Etat : décote jusqu'à 25%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties alourdie : pénaliser la rétention de terrains

Prêts organismes HLM (dépôts et consignations) : diminués de 0.15 %. Durée de certains emprunts allongée. L'Etat leur versera 250 millions (partie de sa dette)

Logements d'urgence : la Sonacotra doit en réaliser 5000 d'ici fin 03/06 (terrains réquisitionnés)

Résidences sociales : création de 5 000 en 2 ans (achat par l'Etat de bâtiments collectifs inutilisés)

CHRS : 50 millions pour mise aux normes

Logements destinés à l'accession sociale : TVA 5.5 % au lieu de 19.6 %. (Projets ANRA) Objectif de 20 000 logements par an (100 000 en 5 ans).

Prêt taux zéro : étendu aux ménages gagnant jusqu'à 7 000 € en zones urbaines (prix élevés)

Mission sur « **la sécurité et la santé** » confiée par M. Borloo à M. Doutreligne (Abbé-Pierre) et ANAH

HLM : mesures partielles mais va dans le bon sens

Uniojss : déplore manque de concertation sur le nouveau projet de loi

Emmaüs : déception du manque de sanctions pour le non-respect de la loi SRU.

Sentiment que la part belle est faite aux logements intermédiaires au détriment des logements sociaux

CGT : appelle à la création d'un « service public du logement » qui serait responsable de la production de logements sociaux en nb suffisant. Proposition déjà émise par CES.

USH : déplore que l'augmentation APL ne tienne pas compte du gel antérieur – **CNL** demande une revalorisation de 20 % - **Conseil national de l'habitat** (15/09) vote contre la revalorisation APL 1.8 %. **CLCV** demande 6 % minimum.

FNARS : quel type de structure d'urgence sera construit en 6 mois ? Le déblocage de 50 millions est en contradiction avec la baisse annoncée des budgets structures d'accueil. ??

CNL : l'élargissement PTZ concernerait entre 6 et 8000 ménages ; « Beaucoup de bruit pour rien »

Comité National de Lutte contre l'Exclusion : M. de Villepin veut insuffler une nouvelle dynamique

ASH- 09&30 /05 – 1762 - 11 - Le Monde – 19/09/05 – 1762 - 11



S'enchaîne bien avec le précédent. Aussi le traitons-nous en rubrique Société, d'autant qu'il mêle plusieurs volets en terme d'annonces. Annonces, tendances, à suivre.

CNLE du 16/09 à Matignon avec le 1^o ministre.

Renforcer les moyens du CNLE : au 01/01/06. L'instance remettra un « rapport annuel » sur thème de son choix : échanges et débats

Créer une Maison de la cohésion sociale : regrouper CNLE / CNIAE et Haut Comité logement

Rencontres interrégionales à partir janvier 06 : préparation conférence exclusion 2006 (printemps)

Deux chantiers de réflexion ouverts par le 1^o ministre : **comment définir le travail pour les plus démunis et la France doit-elle se fixer des objectifs chiffrés pour la réduction pauvreté ?**

Crédits de lutte contre l'exclusion sanctuarisés : annonce l'annulation de la moitié des crédits gelés

Mesures d'urgence :

Intégrer des dispositions pour interdire les coupures d'électricité pendant l'hiver. A voir dans la loi Habitat à présenter avant fin octobre.

Augmenter le montant de l'aide légale pour l'acquisition d'une complémentaire santé

Accompagnement **systématique** des familles dans les procédures de surendettement

Lancement vaste plan contre le saturnisme

Un « **service bancaire universel** » : qu'en 2006 tout le monde puisse avoir un compte en banque.

Rôle de l'Etat : délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale (DIIES), remplace la délégation à innovation sociale et économie solidaire. Pour **rassembler les pratiques les plus innovantes et définir les conditions** de leur application (à noter

que entreprises de l'économie sociale s'y opposent et regrettent l'absence de concertation)

Un **fonds départemental d'innovation** sera doté de 20 millions pour soutenir les innovations.

Les assocs ont apprécié la présence du 1^o ministre, et l'engagement du MEDEF à se mobiliser mais « **l'obsession du gouvernement est d'activer les dépenses passives, faire en sorte que chaque aide serve au retour à l'emploi** » (Uniopss)

FNARS : « les intentions sont bonnes mais on ne sait pas si les chiffres communiqués s'ajoutent ou se substituent aux annonces précédentes »

Service bancaire universel : actuellement le service minimal impose une demande à la Banque de France. Les banques avaient proposé (07) un dispositif : coût 3 € /mois ; offre jugée décevante par les assocs. Aujourd'hui en l'absence de précisions satisfactions et réserve mêlées.

Logement, la FNARS n'a reçu de réponse à sa demande d'états généraux. 50 millions annoncés pour mise aux normes CHRS mais les 12 millions demandés pour leur budget pas obtenus pour 06....

On préfère implicitement l'assistance au travail

ASH – 23/09/05 – 1766 - 11



Très intéressant. Et si c'était la ligne de force sur laquelle repose l'insertion n'était pas adéquate ? Nous aimons les réflexions qui suggèrent de prendre les choses par un autre angle ; la seule manière de procéder quand décidément « ça » ne marche pas ? Allez-y, lisez.

Entretien avec M. Noblet, Chargé de mission à la direction générale de l'action sociale

Pourquoi remettre en cause la conception française de l'insertion ?

Aides, etc.. accordées par l'Etat dans un cadre **temporaire** vers secteurs public et associatif dégagés d'obligation de résultat : **le but étant l'emploi dans le secteur marchand.**

C'est « **ancré dans la logique assistantielle** » : **on accorde un RMI pérenne subordonné à une insertion mais parce qu'il ne doit pas s'installer dans l'assistance, ce Rmiste ne trouvera qu'un emploi aidé conçu comme un secours.**

Que proposez-vous ?

Au lieu de cette approche uniforme, je propose de distinguer un **objectif d'insertion maximal** (public près de l'emploi) **d'un objectif d'insertion intermédiaire** (difficulté).

Qu'il y ait un véritable droit à un emploi aidé, attractif parce que pérenne, et mieux rémunéré. Les publics pour qui l'emploi en entreprise est illusoire atteindraient ainsi un véritable emploi.

Risque d'emplois à 2 vitesses ?

Pas si on développe de vraies passerelles vers l'emploi ordinaire et si on sort de l'idée que la véritable embauche est celle du secteur marchand. C'est ce postulat qu'il faut remettre en cause. Pourquoi

pas une politique de discrimination positive dans les secteurs public et associatif : favoriser l'emploi ordinaire pour public en insertion.

Quid des mesures annoncées pour rendre la reprise d'activité plus attractive ?

De toute façon il faut creuser l'écart entre revenus du travail et revenus de l'assistance. **Or le système d'intéressement en France est conçu comme temporaire. La réforme nécessaire est la création d'un intéressement pérenne.** Voir propositions du CES, du rapport Hirsch, etc.. Il faudrait les étudier.

Continuera-t-on de tolérer que des « travailleurs » vivent en-dessous du seuil de pauvreté ? « C'est la vraie question »

L'ADF veut voir modifier les critères de compensation du RMI

ASH – 16/09/05 – 1768 - 11



Voici les comptes définitifs mais la question reste entière en fait. C'est donc à suivre.

Pour 2004, après validation des comptes, ce sont 463 millions qui manquent aux départements.

Une loi de finances rectificative devrait compléter.

Les départements ont demandé aux CAF de renforcer les contrôles des Rmistés, 60 CAF sur 123 ont intégré cette clause... facturé aux départements.

Tentation de faire baisser coûte que coûte le nb de bénéficiaires, politiques de radiation ? On en parle.

Et qu'en sera-t-il en 2005 ? Le nb d'allocataires progresse pour l'instant de 4 %. Et le Pdt de l'ADF estime le prochain déficit à 850 millions.

Voudrait une révision des critères de compensation avec pourquoi pas une diminution des recettes si le nb d'allocataires diminue.

En outre il estime que l'ASS doit rester de la responsabilité de l'Etat « comme tout ce qui concerne l'emploi »

Les violences contre les personnes sont en hausse depuis janvier 2005

Le Monde – 25/08/05 – 1728 - 11



Voilà. Que dire ? Lisez l'entretien aussi ; en quelques mots on y apprend beaucoup. La recette reste à trouver, c'est donc à suivre.

En janvier 05 on constatait pour 2004 une baisse des crimes et délits de 3.76 % par rapport à 2003, et même une baisse des violences (- 0.25 %)

Mais de janvier à juillet 2005 **hausse de 3,55 % de ces violences** par rapport à la même période en 2004. (Ensemble des crimes et délits : - 2,12 %)

Violences physiques non crapuleuses : + 6,44 %. A l'intérieur desquelles **hausse de 6,61 % des coups et blessures volontaires.**

Violences physiques crapuleuses : + 1,17 % (volonté de s'approprier un bien)

Menaces de violences : + 4,77 %

Violences sexuelles : baisse de 7,51 %

Sans compter tous les faits qui ne figurent pas dans les stats faute de plainte déposée

« Les coups et blessures volontaires ne sont pas un problème de sécurité mais de société (...) le passage à l'acte violent se fait beaucoup plus vite » (responsable policier)

Alors ? Alcool, cannabis, effacement des repères, banalisation de violence (TV etc..) ??

En revanche, dans les enquêtes de victimation, on constate une baisse du sentiment d'insécurité

Mais pour ce qui est de la réalité de la délinquance, L'Observatoire national : **« tendance lourde, résistante (...) touche plus particulièrement les femmes, les mineurs, les pauvres et les immigrés. Il s'agit d'un autre dispositif d'injustice sociale »**

S. Roché (CNRS) : souligne la faiblesse des instruments d'analyse. Dénombrer ne suffit pas : il faut chercher les causes dans l'espace public, familial et les corrélations avec précarité.

Entretien avec M. Robert, CNRS

Quelle évolution de la violence dans le temps ?

En 50 ans, violences multipliées par 4 et vols par 10

En revanche, baisse des homicides

A noter que le législateur transforme aussi les définitions, ce qui complique l'analyse des stats

Qui est victime en 1^{er} lieu ?

Enquêtes de victimation (depuis 1985) : **la composante essentielle est la « petite » violence ; Injures, menaces, etc.. Victimes sont concentrées dans des zones urbaines précises, sont peu nombreuses mais subissent violences répétées**

La moitié de ces violences accompagnées de vols (ou tentatives). La meilleure protection des logements, voitures, etc.. a sans doute entraîné un déplacement vers l'individu. Lié aussi à la société de consommation.

La hiérarchie policière parle de passage à l'acte de plus en plus rapide. ??

Même s'il est vrai que les relations sociales sont de plus en plus « rugueuses », « je me méfie »... « Psychologie sauvage ». C'est vrai aussi que l'Etat est moins omnipotent que dans les 30 glorieuses.

Echec de la politique sécuritaire de 2002 ?

La seule manière qui a fonctionné historiquement furent des **« cocktails mêlant répression, prévention et mesures politico-sociales »**. Séparément aucun de ces volets ne suffit.

A noter que l'appareil policier français est très centralisé alors que la délinquance est « émietlée ». Un vieux dicton dit **« on ne police bien que les populations auxquelles on participe »**

Le « trouble des conduites » de l'enfant

Le Monde – 23/09/05 – 1770 – 11 - ASH- 30/09/05 – 1770 - 11



Voilà. C'est vraiment à lire. C'est nouveau, c'est entraîné de sortir. C'est un peu terrifiant ;

ce n'est pas inintéressant pour autant. Cela demande à être nuancé dirions-nous. Et travailleurs sociaux, parents, tout le monde est concerné.

Expertise collective Inserm sur ce trouble.

Issu des classifications cliniques anglo-saxonnes et repris par l'OMS, ce concept est contesté par les psychiatres en France

« **Répétition et persistance de conduites au travers desquelles sont bafoués les droits fondamentaux d'autrui et les règles sociales (...) des crises de colère et de désobéissance répétées de l'enfant difficile aux agressions graves** »

Déborde du champ médical : « intersection de la psychiatrie, du domaine social et de la justice »

« **Le trouble des conduites doit être considéré comme un facteur de risque de délinquance sur lequel on peu agir mais ne doit pas être confondu avec la délinquance, qui est un concept légal** »

Les études internationales estiment sa prévalence entre 5 et 9 % des ados de 15 ans. **La seule étude faite en France : prévalence globale de 6,5 % et de 17 % dans les classes adaptées.**

L'Inserm conclue à la nécessité de poursuivre les recherches mais recommande déjà :

Information professionnels petite enfance (+ enseignants), et **dépistage systématique à 36 mois**. Insiste sur l'importance du dépistage précoce (maternité, crèche, maternelle...)

Si besoin est, programmes « psychosociaux » et de « guidance parentale », jeux de rôle, etc..

Demande suivi psy de tous les jeunes ayant effectué une TS ainsi que de tous les ados incarcérés

En revanche estiment que le placement en « centre de rééducation » n'est pas une solution.

Synthèse sur www.inserm.fr

L'Insee : « les immigrés en France »

ASH- 16/09/05 – 1679 - 11



Voilà. Nous aimons. Il y a les choses que l'on sait, les choses que vous voyez et puis le reste. C'est toujours bien les états des lieux, et celui-ci n'est pas cher.

60 fiches : population, flux d'immigration, éducation, situation de travail, conditions de vie.

« Publication de référence pour la compréhension des réalités de l'immigration aujourd'hui »

Milieu années 70 : ralentissement de la croissance économique et arrêt de l'immigration de travail.

Les motifs familiaux sont prédominants, une des conséquences étant la féminisation de l'immigration.

Origines géographiques se sont diversifiées. En 1962 les immigrés espagnols/italiens : 50 % des immigrés résidant en France ; en 99 un sur six. **Les immigrés nés au Maghreb : 30 %**

Un couple immigré sur 3 vit avec 3 enfants ou plus contre (1 sur 10 des non-immigrés)

Revenus plus faibles, habitent dans des grandes villes

(loyers plus chers). Moins souvent propriétaires (35 % contre 57 %) et plus souvent locataires dans le parc social. Logements plus petits alors qu'il y a plus de personnes.

Chômage : 16,4 % en 2002 soit le double de la population non-immigrée. Mais à catégories égales (sociopro, âge, etc.), les actifs immigrés demeurent plus souvent sans emploi.

Ecole : davantage de redoublements. **Mais ces enfants ne sont pas en plus difficulté que les autres ayant les mêmes caractéristiques sociales.**

En plus des fiches l'ouvrage aborde les projets d'avenir des enfants d'immigrés et les formes de participation à la vie collective

Insee – 15 €

Une enquête du Cevipof dessine pour la 1^o fois les contours d'une identité musulmane à la française

Le Monde – 31/08/05 – 1735 - 11



Sympathique cette étude et en plus un lien Internet hyper-simple. Déjà on peut lire ce résumé, plutôt encourageant en terme d'intégration.

« *Rapport au politique des Français issus de l'immigration* »

20 % des populations issues des immigrations africaines et turques se déclarent sans religion. 28 % de « sans religion » dans la population française. **Y-aurait-il une « sortie de l'islam »**, comparable à celle des populations d'origine chrétienne ?

21 % des personnes interrogées disent assister à un office religieux « au moins 1 ou 2 fois par mois »

Si on compare aux 12 % de catholiques pratiquants réguliers, confirmerait tendance à la sécularisation (mais la prière du vendredi n'a pas le caractère obligatoire de la messe...)

Ramadan respecté par 80 % des musulmans déclarés, absence d'alcool par 77 % et volonté d'aller à La Mecque par 81 % : **semble montrer la résistance de l'islam comme mode vie**. 16 % de l'échantillon déclare d'ailleurs « pratiquer mieux » que leurs parents.

Adhésion massive à la laïcité : 81 % accordent à ce mot une valeur positive. 1/3 désapprouve le fait de « suivre les principes coraniques, même s'ils s'opposent la loi française » et 5 % souhaitent une école privée musulmane pour leurs enfants.

65 % d'entre eux ne s'opposeraient pas à ce que leur fille épouse un non-musulman.

« Dossier du mois » sur le site du Cevipof

www.cevipof.msh-paris.fr

Immigrés : la deuxième génération plus sensible aux discriminations

ASH – 16/09/05 – 1758 - 11



Oui nous aimons car il s'agit de ressentis

et pour autant ce sont des chiffres. Ce type d'éclairage paraît indispensable (cf. enquêtes de victimation).

« Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires par les personnes immigrées ou issues de l'immigration »

Estimant avoir subi attitudes discriminatoires

Population générale : 32 %

Immigrés : 34 %

Personnes issues de l'immigration : 44 %

Les jeunes, sur les 3 catégories, déclarent le plus en subir. Avec moins de conséquences que pour les immigrés. Jeunes 2^e génération. et femmes les ressentent plus douloureusement

Critères : 25 % immigrés et 27 % issus de l'immigration évoquent couleur de la peau, pays d'origine ou façon de parler (2 fois plus que l'ensemble de la population)

Immigrés et femmes : les ressentent plutôt sur le lieu de travail, la 2^e génération à l'école.

Sentiment de discrimination plus fortement ressenti par les gens établis en France depuis longtemps, et cette sensibilité croît avec le niveau d'études (exacerbés chez les diplômés 2^e génération)

www.sante.gouv.fr

Politique de l'immigration

Annonces, décrets, droit du sol, biblio

ASH- 26/08 & 02-16-23 /09/05 – 1732 – 11 - Le Monde – 19 & 20 /09 /05 – 1732 - 11



Attention, quand il n'y a pas de numéro de décret ce sont des annonces... qui restent à suivre mais donnent ou confirment plutôt une tendance. Et puis de la biblio pour ceux qui veulent aller plus loin.

Le gouvernement annonce une batterie de mesures contre l'immigration clandestine

Comité interministériel contrôle immigration du 28/07 : confirme une série de mesures devant faire « rapidement » l'objet de décret (ministre Intérieur)

Mission d'inspection interministérielle créée pour s'attaquer aux « détournements de procédure en matière d'immigration familiale »

10 « consulats sensibles » invités à exiger des bénéficiaires de visas « une déclaration de retour »

27 nouveaux consulats avec visas biométriques

Nouveau dispositif d'aide au retour (dès 09/05) dans 21 départements. 2000 € par adulte / 3500 € par couple + 1000 € par enfant mineur jusqu'à 3 et 500 e ensuite. 5000 personnes seraient concernées

CADA : création de 2000 places en 06. et un système informatique de gestion de l'hébergement. **L'allocation d'insertion** ne sera plus versée aux demandeurs qui refusent hébergement proposé.

Plan triennal d'augmentation des capacités des

centres de rétention.

Les employeurs de clandestins devront participer aux frais d'expulsion

Réforme du CAI : son respect deviendra une condition de l'installation durable ; renforcement des exigences de maîtrise du français.

M. Sarkozy aux préfets : 23 000 éloignements prévus cette année. En 8 mois, 56 % des objectifs atteints. « **Il vous reste (...) 5 mois pour accentuer l'effort** ».

Il alerte : **les déboutés du droit d'asile pourraient atteindre plusieurs dizaines de milliers dans les mois à venir. « Les régularisations (...) ne sont possibles qu'à titre exceptionnel »**

Demande un recensement des immeubles insalubres et des squats.

RSF : appelle à une « insurrection des consciences » / educsfrontieres@free.fr

Climat d'inquiétude avec le comité interministériel de contrôle de l'immigration

Une quinzaine d'assoc et syndicats demandent au ministère de l'Intérieur « **l'instauration d'un moratoire immédiat sur toutes les reconduites à la frontière (...) la régularisation globale des sans-papiers** » Le ministère a annoncé des régularisations « au cas par cas »

FDTA : l'aide au retour n'a jamais convaincu

Dénonciation de la confusion entre politique de l'asile et politique de l'immigration

FDTA : comment supprimer l'allocation en cas de refus d'un hébergement alors qu'il manque 15 000 places dans le dispositif d'accueil ?

Des précisions sur le fichier relatif aux demandes de validation des attestations d'accueil

Décret n° 2005-052 du 30/03/05, J.O. du 06/08/05

Précise le type de données, etc. A noter qu'elles seront conservées 5 ans alors que la CNIL plaide pour 2 (relatives à l'hébergeant, l'hébergé et le logement). Interdiction de toute interconnexion.

La circulaire NOR INT/D/05/00079/C du 12/08/05 « explicite » le dispositif : www.interieur.gouv.fr

Les conditions d'entrée et de séjour en France des bénéficiaires de la protection temporaire

Décret n° 2005-968 du 10/08/05, J.O. du 11/08/05

Dans situations d'exode massif, les personnes déplacées doivent être protégées en attendant de pouvoir rentrer : donne droit à un document provisoire de séjour + parfois autorisation travail

Plusieurs dispositions de la loi « Sarkozy » traduites sur le plan réglementaire

Décret n°2005-1051 du 23/08/05, J.O. 30/08/05

Régit : dépôt de la demande de titre de séjour, séjour des

demandeurs d'asile, retrait du titre de séjour, délivrance de la carte de séjour « étudiant », et accès au statut de résident

La nouvelle police de l'immigration s'organise

Circulaire INT/C/05/00082/C du 23/08/05 dispo sur www.interieur.gouv.fr

Démantèlement des filières et reconduites aux frontières. La PAF en constitue le noyau dur.

Moyens renforcés : création en 2006 de nouvelles directions départementales PAF

Dès septembre : unité de coordination opérationnelle de lutte contre l'immigration irrégulière. Evaluer « les risques migratoires » et élaborer des propositions

Pôle d'immigration dans chaque département : policiers et fonctionnaires les éloignements et produire analyses trimestrielles.

A noter : les demande de regroupement familial se déposent auprès de l'ANAEM et non plus de l'OMI

M. Baroin prêt à remettre en cause droit du sol

« Le droit du sol ne doit plus être un tabou »

Recrudescence de l'immigration clandestine « dans certaines collectivités d'outre-mer » : préconise mesures exceptionnelles. Cette « remise en question (...) ne provoque pas les mêmes réticences outre-mer qu'en métropole.

SOS Racisme : « **le droit du sol fait partie intégrante du pacte républicain** »

M. Weil (CNRS) : acquisition automatique de la nationalité, si un des parents né en France. Sinon à la majorité si résidence pendant 5 ans depuis l'âge de 11 ans. **Immigration irrégulière pas liée à ces principes.**

Modifier ces règles uniquement pour l'outre-mer c'est une **violation de l'unité de la République**

Bibliographie spécifique

« Etrangers en Europe, étrangers à l'Europe »

Nb de fondements juridiques européens garantissent protection. Pour s'y retrouver dans ce labyrinthe

Plein droit n° 65/66 – Gisti – 01 43 14 84 84 – 12 €

Quelle santé pour les migrants en Europe ?

Médecins du Monde – 01 44 92 13 87 – 9,15 €

Guide du demandeur d'asile

Emane du ministère de l'intérieur avec le Haut Commissariat des Nations Unies et Forum réfugiés

www.interieur.gouv.fr

« De l'exil à la démarche de naturalisation »

Signification symbolique et guide pratique : FDTA

Les cahiers du social n°9 – 01 53 04 39 99 – 3 €



Protection de l'enfance

Le Monde – 25/08 & 02/09 /05 – 1748 - 12

ASH- 02 & 23 /09/05 – 1748 - 12



Cela faisait quelques mois, on sentait un mouvement. La protection de l'enfance bouge, elle va bouger. Là c'est fait, de toute façon. Et c'est intéressant. On parle de vous. On parle de prévention spécialisée. Lisez l'entretien, vous allez vous régaler... et entendre aussi des vérités. Sur le secret professionnel, prise de position claires, précises, utiles... indispensables ? Nous le pensons. Nous avons cité largement. Puis le rapport de l'ONED, des tendances probablement à retenir, non franchement c'est bien.

100 personnalités : « Nous décidons de lancer un appel pour l'organisation d'un débat public au travers d'états généraux départementaux et nationaux »

Idée de MM. Roméo (Directeur de l'enfance 93) et (Pdt tribunal enfants Bobigny) : Magistrats, pédopsys, Pdts d'assoc ou de CG, signent un texte en faveur du « **renouveau de la protection de l'enfance** ». Ont été reçus par ministre de la famille.

Signatures : Pdts Uniopss, Unasea, MM. Naves, Broissia, Nogrix, Mucchielli, Rufo, Mme Brisset ...

« Ne construisons pas la loi sans débat public »

Entretien avec MM. Roméo et Rosenczveig
M. Roméo : Depuis la loi Dorlhac (1989 – prévention des mauvais traitements à enfants), il n'y a pas eu de réflexion globale. **Les élus ont le sentiment que le budget explose, les assoc qu'elles n'ont pas les moyens de leurs missions et au milieu les professionnels se débattent.**

Des rapports s'empilent, on pourrait en débattre.

Nous interpellons M. Chirac, garant du pacte républicain.

Rosenczveig : « **Il faut revaloriser et recrédibiliser le dispositif (...) convaincre les professionnels qu'ils font du bon travail** » Redonner sens et cohérence au dispositif.

Roméo : Sensibilités différentes chez les signataires mais globalité dans l'approche essentielle : respect des droits de l'enfant, soutien aux familles, coordination des politiques, formation, etc..

Rosenczveig : pas de révolution mais une loi-cadre.

« **Réaffirmer la primauté de la protection parentale** » : soutien et pas suppléance. **Comment la société garantit-elle à un enfant le droit à avoir une famille ?**

« **Qui a compétence à faire quoi ?** » : cesser d'opposer les compétences, aller vers des schémas départementaux conjoints entre Etat départements.

Prise en charge des enfants : Aller vers des modes plus souples en individualisant les réponses.

Instruments d'évaluation : les infos ODAS sont à recouper avec beaucoup d'autres...

Vous préconisez le partage d'informations ?

Rosenczveig : « A vouloir légiférer n'importe comment **on risque de tuer le secret professionnel**. La caricature en est l'ancien projet de loi Sarkozy, qui a montré que certains politiques n'ont rien compris à la **PS**. Sa mission est d'empêcher un enfant de s'inscrire dans la délinquance mais pas d'empêcher directement la délinquance ».

« **Il est temps d'avoir un débat sur le secret professionnel** ». Pas le lever mais **articuler identité et responsabilité des institutions**.

Il n'est là « **ni pour protéger les travailleurs sociaux ni pour nuire à la protection de l'enfance, mais pour contribuer à la relation de confiance et au respect de l'utilisateur** »

Il faut légaliser le partage du secret en matière sociale, comme cela a été fait en matière médicale (loi 04/03/2002)

Roméo : aujourd'hui pas assez de complémentarité. « **Le risque n'est pas le contrôle social, qu'il faut bien sûr éviter, mais de ne pas être présent là où on peut repérer un certain nb de pbs** »

Evaluation de la situation de l'enfant ?

Rosenczveig : Question des référentiels et de l'encadrement

Equilibre entre judiciaire et administratif ?

Rosenczveig : Pour faire baisser la judiciarisation il faut « rassurer professionnels et familles sur la compétence des services sociaux ». **Il faut avoir en tête que l'intervention judiciaire doit être exceptionnelle** (principe et durée).

Roméo : Il faut travailler davantage avec les familles. Mais il faut des moyens !!! L'intervention « intensive » en milieu ouvert par ex. peut permettre à l'enfant de rester au domicile parental...

Les départements sont-ils prêts à financer davantage ?

Roméo : Ils sont en difficulté financière, moins de marge qu'avant la décentralisation. Avec les assocs il faut travailler sur des contrats d'objectifs, quantitatifs et qualitatifs : prendre les pbs très tôt évite des aboutissements coûteux (placements, etc..)

Où en est « l'appel des cent » ?

Roméo : Plus de 200 signatures. Le ministre de la famille nous a bien accueillis et le Pdt de la République doit nous recevoir.

L'idéal serait (05/06) de tenir des débats départementaux relayés au niveau national pour déboucher sur un loi avant la fin de la législature.

Le ministre délégué à la famille

Indique son intention de proposer début 2006 un « **un schéma complet de réforme** de la protection de l'enfance »

Avec notamment « **un tronc commun** » dans les formations : **instituteurs, plus médecins, juges et policiers travaillant avec les enfants**.

Renforcer le « **rôle de coordination du président du conseil général, le principal acteur de la protection de l'enfance** », améliorer la détection des situations de danger, favoriser l'échange entre professionnels, mieux articuler mesures administratives et judiciaires.

Un projet de loi devrait être voté avant fin 06/06

L'ONED réclame une « refonte majeure »

1° rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger, chargé de « mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et traiter »

Après croisement de beaucoup de sources :

120 000 enfants placés famille d'accueil ou internat en 2003 : plus de 80 % pris en charge ASE, les autres placés par les juges des enfants

Les mineurs **suivis AEMO** : **135 000**

Au total le nb d'enfants en danger : **235 000**, soit 1,7 % des mineurs. Si on ajoute les 18/21 ans, on dépasse **250 000**

S'intéresse aux prises en charge entre placement et actions éducatives à domicile. « **Véritable mouvement amorcé dans les pratiques** »

Regrette le manque de formation des professionnels et notamment des **enseignants**.

Le cadre législatif a vieilli. Mais si on doit légiférer à nouveau il faudrait savoir si on se situe dans la perspective protection de l'enfance ou droits de l'enfant : sont-elles incompatibles ? et il faudrait un pilotage politique.

Envisager une entrée unique dans le système de protection ? Redéfinir les champs des judiciaire et administratif, « **poser principe de la subsidiarité de l'intervention judiciaires** » : encourager les expériences entre AEMO et placement.

Normes communes ASE, renforcement formations

Mise en cohérence des données chiffrées ;

Le champ de la protection de l'enfance s'organise

Travail sur la représentation commune (cf. RVP 05)

« **Nous pensons à une fédération qui serait un lieu de réflexion** » (Unasea)

Prévention de la délinquance

ASH- 30/09/05 – 1773 - 12



Voici en quelque sorte une Brève enchâssée dans le corps du texte et que nous vous livrons, ainsi, brute de décoffrage... A savoir.

M. Sarkozy, le 27 septembre, confirme qu'il présentera « avant la fin de l'année (...) un plan national de prévention de la délinquance »

Dans ce cadre il plaide pour « une politique volontariste de construction d'internats dans les établissements

scolaires » : permettre aux jeunes de « mettre de la distance avec un milieu déstructuré »

Prévention spécialisée : quand le public s'en mêle...

ASH- 23/09/05 – 1759 - 12



Voici 4 pages pleines d'exemples. Vous y retrouverez des craintes, des espoirs, des constats que vous avez émis, partagés, niés,... en tout cas entendus. C'est à lire. Nous regrettons peut-être une absence de synthèse. Mais est-elle possible en l'état actuel des choses ? Plus encore qu'à la PS c'est à l'associatif que cet article nous invite à réfléchir et là-dessus nous ne doutons pas que vous ayez votre propre avis. Enrichissez-le donc...

Années 80 : « **Etre de la fonction publique, c'était être des parias** » (Dteur Sce PS du CG Rhône)

Sce public PS Haute-Savoie : preuves faites sur le terrain. « **Pour autant l'idée subsiste (...) qu'une vraie PS serait menée par les assoc** »

Modèle associatif largement prôné :

Groupe inter institutionnel sur la PS : « même si l'exercice en régie directe par certains départements ne pose pas pb, le choix de la structure associative est préférable » (2004)

ADF (cadre référence départemental PS) : « l'assoc, outil de proximité doté d'une souplesse d'intervention, est bien adaptée ». **Il s'agit de « confier et non pas de déléguer »** une mission

CNLAPS : défend bien sûr le système associatif mais n'oppose pas « radicalement privé et public »

Environ 10 départements disposent d'un service public de PS, la plupart ayant opté pour un mélange des 2. Faiblesse associative et volonté politique de lisibilité se mêlent.

La PS service public cristallise des critiques :

Rigidité administrative : des aménagements sont souvent mis en place (souplesse de financement)

Statut de fonctionnaire, trop rigide : on recrute beaucoup de jeunes (concours en plus), avec peu d'expérience associative. Or la PS « a besoin de toute la palette d'âges » (Dteur du Rhône)

Mais sur le terrain, rien ne distingue les professionnels : même déontologie.

G. Berlioz (consultant) : la culture CG c'est l'AEMO. **Le risque serait de privilégier le suivi des jeunes les plus en difficultés plutôt que l'intervention sur le milieu** (spécifique PS)

CTPS : face à des jeunes en rupture des institutions, l'assoc introduit un tiers. Facilite mise en confiance.

Berlioz : compte surtout sur le talent des éduc.

Haute-Savoie : « **le service public éclaircit l'arnaque idéologique que représente le côté militant** »

Lien avec les politiques ? : certains voient un intérêt à la proximité que confère le service public. Et qui existe parfois dans les assoc.

« En cas de commande aberrante, le filtre associatif est

un écran utile » (assoc Hte-Savoie)

Sens ? : « la différence c'est la question du projet » (CNLAPS). Le projet associatif introduit la distance nécessaire à l'exercice de la mission.

Portage associatif/démocratie participative ? Mais « **certaines se comportent comme des administrations (...) bénévoles loin du terrain (...) service public clair : les élus ont une stratégie politique (...) et l'appliquent** » (assoc Rhône).

« **Mieux vaut un vrai service public que du faux associatif** » (Berlioz)

Sce public Marne : la tendance est de continuer l'associatif mais les CG semblent se questionner.

Berlioz : il faut débattre là-dessus. Sinon on risque un développement de la municipalisation.

CTPS : va travailler cette question de régie directe

Dynamique européenne (appel d'offres) : les assoc risquent d'être traitées comme des prestataires. **La régie directe, manière de se protéger d'une logique de marché ?**

CNLAPS : cherche synergies entre les 2 formules

« Débats [avec] citoyens. Ces gens ont des idées et poussent les pouvoirs publics. » Les CG s'intéressent à la PS mais s'ils trouvent des assoc mobilisées, ils préféreront la leur confier. Plus facile. (assoc. Hte-Savoie)

Territorialisation de l'action sociale : La CAF de l'Aude s'engage dans le DSL

ASH- 16/09/05 – 1754 - 12



Dans la 1^{re} partie une définition du diagnostic et les définitions sont toujours bonnes à prendre, ne serait-ce que pour les enrichir. Dans l'entretien on tâche de distinguer le DSL du développement social et cette question n'est pas simple. Bien sûr c'est une personne qui parle mais tout de même. Et elle esquisse le triptyque sur lequel construire la spécificité du travailleur social. Très intéressant.

La circulaire nationale d'orientation action sociale des CAF (2001/2004) introduit le DSL comme une des finalités d'action. Une cinquantaine de caisses ont mis en œuvre des actions en ce sens.

L'Aude est précarisée et alterne ruralité/urbanisme : les secteurs ont été découpés en 5 « pays » représentant des bassins d'habitation. Etre au plus près de la population, des assoc locales, etc..

« Pôles CAF » au sein de chaque pays. Y est proposée une offre globale, regroupant accueil administratif (agent d'accueil) et social (ESF).

Missions des conseillères ESF étoffées.

« Formation-action » : familiarisation à la fonction de **diagnostic et d'expertise sur leur territoire**

Chaque diagnostic territorial doit faire apparaître le cadre sociétal et culturel, les systèmes productif et institutionnel et le DSL : accès aux droits, enfance/jeunesse, parentalité, logement, vie sociale, exclusion. Ils sont achevés.

Les ESF ont apprécié de connaître ainsi le territoire, de rencontrer des gens hors du champ de l'action sociale : « **permettre de ne plus faire une offre de guichet où l'on propose la même chose partout** ».

Permettra d'élaborer un nouveau schéma départemental, et d'associer les travailleurs sociaux à la définition des orientations de l'institution.

La CAF est plus visible (ML, assocs....)

Même si certains personnels résistent, le contact direct avec l'utilisateur n'est pas incompatible avec le développement de la capacité d'expertise.

« **La démarche de DSL est un outil pour mettre en œuvre notre projet. Pas une fin en soi. (...) s'approprier la logique de projet** » (Dteur)

Après il faut approfondir les relations avec les partenaires locaux. Plus facile pour les travailleurs sociaux qui disposent d'éléments cartographiques, d'une connaissance de l'environnement, etc..

Il faut intégrer au travail social la dimension du développement

Entretien avec M. Mondolfo, sociologue

La démarche de cette CAF correspond-elle à votre conception du DSL ?

Oui car « **elle utilise le diagnostic pour définir des priorités, territoire par territoire** »

Différence entre Dévt social Local et Dévt social ?

Développement social : démarche initiée par beaucoup d'acteurs. Créer du capital social et convertir des énergies et/ou pratiques existantes. Amène à renégocier la place des usagers dans l'espace public et les statuts sociaux (revaloriser le rôle des parents, par ex.)

Limites : ce sont initiatives dispersées.

Développement social local : c'est la réponse complémentaire au précédent par une rationalisation

Faire converger énergies, coordonner ressources en vue d'une vision globale et à long terme d'un territoire : définir priorités pour structurer, transformer en profondeur image et situation.

Implication des travailleurs sociaux ?

Ceux qui associent travail relationnel et développement social, je les nomme « **cliniciens-développeurs** ». **Idéal à atteindre**, minoritaire pour l'instant.

Le développement « a émergé par le bas dans les années 80 » et semble impulsé aujourd'hui par les responsables du management. Certaines structures créent des « directions DSL »...

Effet de mode ?

Cela dépend des moyens affectés.

Ce modèle n'est-il pas freiné par le contexte manque de moyens / précarité ? Cela coûte cher.

La question est de gérer des flux de plus en plus massifs de personnes en difficulté. Il s'agit en priorité **d'organiser autrement** (l'accueil par ex.), **de réfléchir** : ce n'est pas forcément cher.

Dynamique à instaurer entre 3 missions : assistance, accompagnement et développement

Tous les travailleurs sociaux sont prêts pour cela ?

Non. Dans certaines structures, des fiches de poste le mentionnent. La réforme du diplôme AS va dans ce sens : parité des méthodes de travail « individuelles et collectives ». **La politique de la ville cherche des jonctions avec le travail social.**

Mais certains préconisent un « retour aux sources »

Des sociologues (M. Ion) pronostiquent que le travail

social devra « **resserrer ses pratiques autour de la relation psy** » (faute de moyens).

Je vois là une impasse : si on se concentre uniquement là-dessus, **concurrence frontale avec les psychologues** en recherche de travail. Et si on ne se concentre qu'au développement **concurrence avec « spécialistes »** (agents développement etc..)

Le travailleur social, s'il n'épouse pas ces spécialisations mais articule les 3 dimensions assistance/accompagnement/développement, que personne d'autre ne maîtrise, apporte une réponse sociale et se positionne sur « le marché des professions »

Risque d'instrumentalisation par les élus ?

Il faut constituer des réseaux. Il peut arriver qu'un « élu reprenne à son compte un projet ». Mais on peut rétablir ce type de situation.

Les formations devraient-elles intégrer cette dimension ?

C'est « tout à fait réalisable »

« **Conduire le développement social** » - Dunod

Quand les formateurs prennent la parole sur le travail social

ASH- 02/09/05 – 1741 - 12



Nouvelles tendances à connaître mais surtout l'on vous dit, l'on vous serine et répète que vous n'écrivez pas, que vous ne faites pas valoir votre travail. Et l'on vous donne des exemples aussi de ce qui se fait ailleurs. Toujours en toile de fond l'inévitable engagement citoyen du travailleur social. Vraiment à lire.

« **Quelles formations pour faire face aux enjeux sociaux actuels ?** » : 1° congrès international des formateurs et des professionnels intervention sociale francophones (07). Initié par IRTS Normandie et Université Montréal

29 ateliers : favoriser **l'émergence d'une intelligence collective sur le travail social.**

« **En France les travailleurs sociaux ne produisent pas de livres ou d'articles. Ce sont les sociologues et les psychologues qui s'en chargent (...)** Belges ou Québécois beaucoup plus en avance. Il faut s'accrocher à ces locomotives »

Thèmes retenus: pratique sociale et formation en développement, développement social et solidarité, gestion et développement social.

La nécessité des développement social et travail en réseau s'avèrent évidente

Comment sensibiliser les étudiants à l'action collective : La Réunion, « lâcher » une semaine des étudiants de 1° année sur un territoire en présence de professionnels de terrain pour « s'imprégner » ; Ottawa, « **apprentissage de l'engagement communautaire** », bénévolat dans différents milieux. Confirmer choix, développer compétences.

Transmission de la « participation usagers » : Toulouse, enseignement juridique et clinique, centré sur

l'engagement actif de l'usager. Jeux de rôle utilisés pour travailler sur l'empathie.

Conception anglo-saxonne : « l'empowerment » **Développement du pouvoir d'agir** (DPA) des personnes, usagers, comme professionnels. Une Sauvex (Savoie) l'a expérimenté : estiment gérer mieux le sentiment d'impuissance et « se mettre en situation de réussite ». Mais les rapports usagers / professionnels restent inégalitaires.

Effritement de l'Etat et empowerment renforcent les inquiétudes sur dérives néo-libérales de même que « logique de résultats, terreur du chiffre » (Dijon) Belgique : « **Les travailleurs sociaux ne font pas assez valoir le travail qu'ils font** » Oppose l'utopie de la démocratie à un modèle néo-libéral. « **Repérer les ficelles qui nous actionnent** » et **questionner le mandat de l'institution à l'aune de ses propres valeurs.**

S'investir comme acteur social pour éviter « la paralysie dans les normes et la technicité »

Montrouge : **il faut redorer l'image de la profession. Se tourner vers le futur.**

Décentralisation : risque de différences d'une région à l'autre, mais aussi « **modèle d'instituts professionnels supérieurs, de qualifications inscrites dans l'enseignement supérieur** ».

Le développement d'une activité de recherche par et pour les travailleurs sociaux semble urgent.

Au Québec collaborations entre praticiens et chercheurs : innover sur les pratiques.

www.irts-bn.asso.fr

Pour une formation à la pratique éducative

ASH- 26/08/05 – 1727 - 12



Eh oui il nous plaît. Il s'enchaîne avec le précédent... et avec le numéro précédent aussi. Et c'est une réflexion. Quoi de mieux, c'est un peu de luxe dans un monde de décrets !! Décidément les organismes de formation sont sur la sellette. Nous aimons le descriptif de l'acte éducatif. Clair et étayé conceptuellement. La facette « énigme » aussi.

Article de M. Rouzel, en réponse à la question posée autour des « mémoires ES » (n° été)

Où en sont les organismes de formation dans la réflexion sur la mise en forme de l'acte éducatif ?

Invasion par la psychologie ? C'est une « aile pensante » de l'acte éducatif. Si elle devient trop massive, on court le risque d'occulter « l'autre aile » : l'approchant du versant social d'une personne (là où il faut socio, anthropo, etc..) : **l'éducateur est là, entre subjectif et collectif.**

Quel est le cheminement de la formalisation ?

L'acte éducatif commence « **dans une rencontre intersubjective bordée par une mission et des valeurs institutionnelles** » C'est à dire que tout y est affaire de langage. Que l'on déclare un enfant « idiot » ou

« éducatif » (cf. enfant sauvage de l'Aveyron) produira 2 réalités différentes. **Et le questionnement sur ces mots est absent des centres de formation.**

« Sillage de Lacan » : acte éducatif en 3 temps

Voir : sous la « personne » (qui renvoie à la position sociale) le « sujet » (« potentialité d'être » – Dolto) **Toute formalisation devrait partir de là.**

Des « énigmes » : quel est le pb que je rencontre ?

Comprendre : sur le terrain la supervision, temps de la prise de distance. En formation les « outils conceptuels » et là, oui, droit, éco, socio, ethno, etc..

Conclure : mise en projet. Que dois-je faire ?

Soubassements d'une formalisation, en formation pour le mémoire et sur le terrain pour arrimer le projet éducatif.

Les centres de formation sont loin de cette démarche. **On y acquiert d'abord des savoirs sans questionnement ni croisement avec une pratique.** « Modèle de formatage » qui n'aident pas à rencontrer autrui.

Et si on pensait le mémoire comme un roman policier ? Qui dit énigme dit recherche.

Pour une instance représentative de la profession d'éducateur

ASH- 23/09/05 – 1765 - 12



A lire. La proposition est intéressante, voire nécessaire ? Quant à son élaboration, partagerez-vous nos doutes ? Excuserez-vous le pessimisme certain qui nous saisit ? A voir.

Pour les formations en travail social, les financements ont des effets considérables.

Sélection éducateurs : Inscription **payante** aux concours . Où se situe la véritable sélection ?

Les cours magistraux aujourd'hui sont privilégiés au détriment des petits groupes de travail qui « font les frais de la course à la rentabilité » et dans lesquels on confrontait pratique et théorie.

La pression des financeurs se cumule au « vide conceptuel de la profession ».

Les éducateurs travaillent mais leurs travaux ne sont pas exploités, **aucune instance ne propose aux financeurs une vision globale.** On se dirige vers des « corpus constitués » parce qu'on peine à définir la spécificité du métier.

Conséquence : le savoir compte plus que la pratique Le nb de « faisant fonction » et d'équipes pluridisciplinaires où chacun exerce les mêmes tâches, ne facilite pas la lisibilité du métier

Une instance, **nationale**, pourrait défendre des évaluations différentes : capacité à élaborer une forme originale d'éducation face à un individu.

Une « sorte de conseil de l'ordre, fixant une déontologie et des priorités » : pour une reprise en main de la profession par les acteurs.

La formation professionnelle tout au long de la vie, l'occasion d'une nouvelle donne ?

ASH- 16/09/05 – 1756 - 12



Un peu rébarbatif peut-être ? Oui mais à lire quand même car éclaire les enjeux, rôles et écueils potentiels induits par un aspect de la « loi Fillon » qui vous, nous, concerne tous. En tant que salariés. Alors lisez, au moins vous vous familiariserez avec des données qui devraient devenir les vôtres... et qui ne sont certes pas dénuées d'importance.

Qu'en sera-t-il de la loi Fillon (mai 2004) dans le secteur social et médico-social ? Formation toute la vie, adaptation au poste, évolution, et DIF

Redéfinir la place des salariés : responsabilisation, évolutivité des compétences, participation au projet collectif, entretiens « d'évaluation ».

Dans quel contexte ? : exigences réglementaires, formalisation des processus, spécialisation des interventions augmentation de la qualification

Collectifs de terrain, rôles de coordination, de référent pour les projets individuels des usagers : observer, synthétiser, etc.

Entretien annuel d'évaluation : un point sur le réalisé et les améliorations éventuelles. Peut déboucher sur notation et bonification. **Occasion de dialogue mais détournements possibles :** « bonnes notes » à tour de rôle, quels critères de « mérite », responsabilités sans traduction financière, mise en concurrence des salariés...

Pas légalement imposé mais semble « gagner les esprits ». Mais modalités, contenu et sens « restent souvent flous ». Deux points émergent : **élaboration concertée de fiches de postes et définition des objectifs.**

Une bonne posture : « **partir des contraintes contextuelles plutôt que des bénéfices attendus** »

Mauvais contexte budgétaire : comment traduire l'attribution de nouvelles responsabilités ?

L'activation par tous du droit annuel à la formation difficile en terme de gestion d'effectifs.

Les directions s'appuient sur les formations dont l'institution peut tirer profit. Dans la négociation elles risquent de bloquer, marchander, ou se désintéresser du plan de formation.

Mais si **les salariés** individualisent trop la formation, ils courent le risque d'une logique de concurrence (marchandisation).

Raisons d'aborder ces questions dans un esprit de compromis et un souci d'équilibre collectif

Aux directions de formuler des attentes en matière de compétences et au salarié de soutenir un projet

Il faudra articuler besoins du public, contraintes organisationnelles et aspirations professionnelles

Surendettement : les cas d'incapacité de remboursement augmentent

ASH- 30/09/05 – 1774 - 12



La Banque de France étudie des dossiers 2004, comme elle l'avait fait en 2001.

Ces résultats ne tiennent pas compte de la procédure de rétablissement personnel.

64 % des surendettés **n'ont pas de conjoint** (58% en 01) et 53 % ont au moins 1 personne à charge

Ils **vieillissent** : 17,9 % ont + 55 ans (contre 12,6 % en 01) et les – 35 ans diminuent 25.5 contre 31.4%)

Ouvriers et employés : 55 % des surendettés

Chômeurs et inactifs augmentent : 34 % contre 32%

70 % des surendettés perçoivent des revenus inférieurs ou égaux à 1 500 e mensuels et 45 % inférieurs ou égaux au SMIC

Le surendettement « passif » (dû à une diminution des ressources) progresse de 9 % en 4 ans : 73 %

Le recours au crédit : à l'origine de 15 % dossiers (revolving, 70 % des crédits, progression de 5 %)

Montant mensualités faibles : « **la modestie des ressources (...) plutôt que l'importance de l'endettement (...) apparaît à l'origine des difficultés de remboursement** »

70 % des situation aboutissent à un plan conventionnel de redressement

Dans 32 % des situations, capacités de remboursement inférieurs ou égales au RMI

Ces cas relèvent désormais de la procédure de rétablissement personnel (effacement des dettes). Les juges des tribunaux d'instance déplorent l'encombrement des tribunaux généré par cette mesure sans moyens en contrepartie.

www.banque-France.fr

Ambitions affichées des nouvelles prisons pour mineurs

Le Monde – 13/09/05 – 1749 - 12



Beaucoup de questions encore, une 1^e ébauche se dessine. Il est bon de commencer à se repérer sur cette question.

Le ministère achève ce projet de 7 établissements (le programme coûte 90 millions)

Surveillants et éducateurs sont appelés à y former un « **binôme** » pour « **faire tourner la détention autour de la salle de classe** ».

Mais la PJJ s'est construite autour de sa séparation d'avec l'administration pénitentiaire et certains voient là un « **bond en arrière** », une menace sur l'ambition éducative.

Établissements : 6 unités de 10 adolescents en cellules individuelles, avec présence permanente de 3 adultes par détenu. (Syndicats pénitentiaires sceptiques sur la

réalité de ces moyens.)

20 h/hebdo d'enseignement (modèle classes-relais), 20 h de modules d'orientation et 20 h de sport ; repas pris en commun.

La direction des prisons relèvera de l'administration pénitentiaire et l'organisation des journées de la PJJ

Discussions en cours pour adapter le régime disciplinaire habituel.

Les 65 quartiers mineurs existants resteront en activité et leur rénovation vient d'être engagée. Taux d'occupation actuel : 70 %. Alors y aura-t-il un « **appel d'air** », comme le craint la CGT –pénitentiaire « **chaque fois que l'on a construit des prisons, on les a remplies** » ?

Et quels mineurs iront dans les nouvelles prisons ?

www.justice.gouv.fr (rapport ministère 2004)

PJJ et application des peines des mineurs : un point

ASH- 16/09/05 – 1755 - 12



S'enchaîne parfaitement avec le précédent. De quoi vous faire une idée et approfondir votre réflexion. Croiser peut-être vos constats de terrain avec le point de vue du directeur de la PJJ.

Depuis le 01/01/05, la PJJ est compétente pour préparation, mise en œuvre et suivi des peines.

« Organiser l'action éducative dans l'exercice même de la sanction »

Les éducateurs doivent « accéder aisément aux mineurs », réaliser l'entretien à l'arrivée en détention et informer la famille du déroulement de l'incarcération.

Rapport 2004 ministère de la justice sur cette intervention www.justice.gouv.fr

Le syndicat national des personnels PJJ dénonce un « arsenal juridique au profit d'un durcissement de la justice des mineurs ». Et le passage d'une administration éducative à une « administration de suivi pénal »

Entretien avec M. Duvette, directeur PJJ

Craintes de dévoiement de l'ordonnance 45 ?

Le nb d'infractions de mineurs rapportées à la justice augmente mais les parquets évoluent en terme de décisions d'alternatives aux poursuites : le nb de mineurs présentés aux juges des enfants progresse peu. Cette « justice est aujourd'hui caractérisée par la diversité des réponses (...) le nb de mineurs détenus diminue »

Quelle évolution pour les CEF ?

15 aujourd'hui et objectif de 13 ouvertures pour 06.

Projets innovants et réfléchis. Il faut développer des partenariats avec structures soins psy.

Il faut mailler les CEF avec les autres dispositifs.

La montagne pour s'élever au-dessus de soi

ASH- 26/08/05 – 1729 - 12



Certes le sport à risques, etc.. vous connaissez. Mais lisez quand même si vous n'êtes pas issue d'une région de haute montagne. Il y a des choses intéressantes, et une adresse aussi si cette idée vous tente. A retenir quand il sera venu de monter des projets, pourquoi pas ?

L'assoc « En passant par la montagne » a vocation à aider les structures sociales à monter des projets prenant la montagne comme support

Témoignages de jeunes confrontés à la haute montagne : « **sentiment de rite initiatique** »

De plus la montagne présente un grand choix d'activités : on peut adapter selon le public

Permet de « **déplacer le terrain du conflit** » (échec scolaire, etc..). Avec cette dimension verticale inhabituelle on « **définit un espace intérieur** »

Retrouver confiance, combattre. « **Longue jubilation [qui] s'oppose au désenchantement du monde** » S'attacher et marcher dans les traces des autres c'est difficile pour des jeunes rétifs.

On redistribue les rôles, les places peuvent s'inverser et les leadership se déplacer parfois.

Milieu suffisamment contraignant et risqué pour que les éducateurs n'aient pas à poser du cadre en permanence. Plutôt protéger les jeunes.

Dans l'escalade le jeu chaotique avec la mort auquel se livrent parfois les jeunes se transfère dans une scène il est « organisé, surveillé et partagé verbalement »

La relation à la paroi comporte l'idée de **limite** : le jeune se sent « **contenu** »

Les conditions de la réussite sont **une bonne préparation** en amont et un **suivi serré après pour transférer les potentiels révélés dans un quotidien** qui n'a pas changé et un environnement qui les voit toujours de la même manière.

A surveiller : l'expérience en montagne amplifie aussi l'échec, pas seulement la réussite.

Et le Directeur de la Fédération française des clubs alpins évoque le sentiment « **de ne plus comprendre les autres quand on redescend** »

Contact : eppm@montagne.org



Les nouvelles règles de contrôle des chômeurs

ASH- 23/09/05 – 1760 – 13



On en parle, en reparlera et dans ce numéro même vous trouverez des indications et réactions. Là ce sont les textes. Toujours utiles

Décret n°2005-915 du 02/08/05, J.O. du 05/08/05

- Applicables depuis le 6 août 2005-09-26

Renforcement des obligations des chômeurs

• Suspension, réduction ou suppression des allocations

- Suspension ou réduction à titre conservatoire par les Assedic
- Décision finale du préfet
- Procédure
- Radiation de la liste des demandeurs d'emploi
- Gradation de la durée radiation
- Procédure

Mesures en faveur de la cohésion sociale

ASH- 23/09/05 – 1761 – 13



Cette loi est compliquée, qui touche un peu à tout. Paraît utile de bien cerner ce qu'elle modifie en dehors de son « objet » principal. Histoire de s'y retrouver un peu...

Volets spécifiques de la loi relative au développement des services à la personne

Loi du 16/07/05, J.O. du 27/07/05

• Le Volet Emploi

- Dispositions relatives au contrat d'avenir et au CI-RMA
- Convention de reclassement personnalisé
- Les autres mesures

• Volet Logement

- Nouvelle référence d'indexation des loyers
- Dispositif de garantie contre les impayés de loyers
- Durée des baux accordés aux étudiants

Pour tout ce qui est des nouvelles dispositions, un site est ouvert, utile à connaître

www.cohesionsociale.gouv.fr

Pour le cinquième mois d'affilée, le chômage a reculé en août

Le Monde – 01/10/05 – 1773 - 21



Voilà, c'est clair : on peut enfin se dispenser de la grimace qui était devenue rituelle. Vous avez le bon, en particulier le chômage des jeunes et des indicateurs de tendance, qui incitent à rester dans l'attente, à suivre pas à pas la situation.

- 0,9 % en août pour un taux inchangé de 9,9 %

Fait suite à la diminution de 1 % en juin et juillet

Le chômage des jeunes diminue encore : -1,2 %, (-2,5 % en juillet). – 1,1 % sur un an.

Chômagés longue durée et seniors orientés à la baisse aussi.

M. Borloo : « L'inversion devient significative ». Il y voit les effets du plan de cohésion sociale et la mise en place des contrats aidés : augmentation des contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Parmi les motifs de « sorties de l'ANPE » le nb d'entrées en stage augmente fortement

Mais les « reprises d'emploi déclarées » ne sont pas encore significatives. En retrait par rapport à juillet, qui était déjà en baisse par rapport à juin.

Inscriptions ANPE pour « fin de CDD » ou « fins de missions d'intérim » continuent d'augmenter

En revanche de nb de radiations ANPE ont baissé

Mais les règles ont changé : RDV désormais mensuels (au lieu de semestriels) pour mieux suivre « la recherche active du demandeur d'emploi »

Contrôle demandeurs d'emploi renforcé - Réactions

ASH- 26/08/05 – 1722 – 21 - Le Monde – 21/09/05 – 1722- 21



Reprend, en plus détaillé, les annonces figurant dans le numéro d'été. Et quelques réactions, qui ne sont pas pour surprendre, mais que l'on gagne toujours à lire. A suivre, n'en doutons pas.

Décret n°2005-915 du 02/08/05, J.O. du 05/08/05
M. Borloo se défend de vouloir « sanctionner davantage » avec ce texte **applicable au 06/08/05**

Renforcement des obligations
Chômeurs tenus d'accomplir de manière permanente des « **actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi**, créer ou reprendre une entreprise » - Avec un caractère réel et sérieux.

Gradation des sanctions
L'Assedic peut décider à titre conservatoire de suspendre ou réduire un versement si non réponse à une convocation ou déclaration mensongère mais valable seulement 2 mois.

Au-delà seul le préfet de département peut décider de ces mesures.

Réduction 20 % pendant 2 à 6 mois (50 % ou suppression si manquements répétés) et suppression définitive au 3° refus « d'offre valable » ou fraude

Procédure contradictoire et recours prévus.
Radiation des listes
Par le délégué départemental de l'ANPE
Pas de preuve de recherche d'emploi, refus d'emploi, apprentissage, contrat aidé, convocation, visite médicale (ou fausses déclarations)

Durée variable selon motif et recours possible
Réactions

Les organisations de défense des sans-emploi contestent les légitimité et utilité de ces mesures

Le MNCP estime qu'elles n'auront aucun effet bénéfique sur l'emploi mais qu'elles pourraient accroître « **la pauvreté et le coût que cela génère en termes d'aide sociale** »

Le collectif **AC! de Reims** demande au Premier ministre **l'abrogation de ce décret et la création d'une aide mensuelle à la recherche d'emploi.**

Certains syndicats et assocs voudraient que soit redéfinir ce qu'est une « offre valable » ainsi qu'une « recherche active » (CV resté sans réponse par ex., quelle preuve ?)

A noter : chômeurs à la recherche d'un emploi depuis 6 mois contraints d'accepter une « **réorientation** » en fonction du bassin d'emploi.

Nouvel aménagement pour le contrat d'avenir

ASH- 26/08/05 – 1723 - 21

Décrets n°2005-914/916 du 02/08/05, J.O. 05/08/05
En mars M. Borloo annonçait 185 000 CA dans le secteur non-marchand. Aujourd'hui on en espère 100 000 d'ici la fin de l'année

Taux de prise en charge modifiés revus.
Chantiers d'insertion : 90 % pendant toute la durée du contrat

Pour les autres : 75 % la 1° année, 50 % les 2° et 3° années, 25 % les 4° et 5° années

Handicapés ou 50 ans, 50% aussi 4° et 5° années
Création d'une prime exceptionnelle de retour à l'emploi pour certains bénéficiaires minima sociaux
ASH – 02/09/05 – 1738 - 21

Décrets 2005-1053/1054, 29/08/05, J.O. 30/08/05
1000 € pour bénéficiaires RMI / ASS / API / AAH inscrits au chômage au moins 12 mois entre 01/03/04 et 01/09/05 et créant une entreprise ou retrouvant un emploi entre 01/09/05 et 31/12/06

Statut de l'apprenti et financement de l'apprentissage

Décret 2005-1117, 06/09/05, J.O. 08/09/05
Suite à la loi de cohésion sociale.
Insertion par l'économique
ASH – 09/09/05 – 1757 - 21

Décret 2005-1085, 31/08/05, J.O. 02/09/05
Modalités conventionnement et montant de l'aide à l'accompagnement pour 2005

A noter : augmentation de 240% pour la dotation affectée aux Fonds départementaux d'insertion (loi finances 2005)

Décret 2005-1115, 05/09/05, J.O. 07/09/05
Composition/fonctionnement conseil national IAE

Infos Diverses : CNE, contrats aidés, etc..



Liens Internet, estimations, à parcourir. Annonces qui se précisent etc.. Bon à savoir

CNE : précisions, informations... - ASH – 02/09/05 – 1739 – 21 - Le Monde – 03/09/05 – 1739 - 21

Décrets Concernant L'emploi



Vous avez l'impression que nous voulons vous transformer en épilateur de J.O. ? Nous tâchons de vous informer utilement, de vous donner des repères dans la jungle embrouillée des décrets qui font suite à des annonces et des annonces qui se superposent aux décrets. C'est un peu complexe.

Circulaire à venir. Pour l'instant un « questions-réponses » en ligne : www.travail.gouv.fr

A noter : les assocs sont éligibles au CNE ; le même employeur peut conclure plusieurs CNE ; un CNE peut être proposé **au terme** d'un CDD ; un licenciement révélant une intention de nuire sera considéré comme abusif.

Le 1° ministre annonce le 1° septembre la conclusion de **30 000 CNE en 1 mois.**

Au ministère de l'emploi on précise que ces chiffres

sur des « estimations » et doivent « être pris avec des pincettes ». Un bilan dispo courant 09.

Contrat aidés : perspectives, évaluations

ASH- 26/08 & 02/09 /05 – 1726 - 21

La DGAS vise la conclusion de 15 000 CAE ou CA dès fin 2005 dans le secteur social et médico-social non-marchand

Faciliter l'accès à l'emploi, anticiper des remplacements, consolider des parcours débutés dans le cadre d'un CES et renforcer les effectifs.

Potentiel de recrutement total évalué à 50 000

Le secteur associatif (hors social...) : 45 000 contrats aidés créés d'ici à la fin 2005 (CAE / CA)

Contrat d'avenir : M. Borloo explique qu'il est plus « contraignant » pour l'employer (formation). **5000 signés, alors que la foi de finances 05 en prévoyait 185 000 dès cette année**

CAE : plus proche des dispositifs antérieurs, est « en train d'exploser »

Mesures en faveur de la mobilité

ASH – 16/09/05 – 1751 – 21

Chômeurs dont les revenus sont imposables et qui déménagent (à partir 150 km) pour un emploi pourraient percevoir une prime de 1500 €

Mesure fiscale complémentaire pour propriétaires qui déménagent pour la même raison et louent

Point sur les emplois-tremplins des Régions

Le Monde – 21/09/05 – 1751 - 21

La promesse de 100 000 emplois tremplin (cf. RVP 04) reste d'actualité (pour 6 ans de la mandature)

Et puisque le gouvernement a rétabli les emplois aidés, pourquoi ne pas aboutir à la définition « **emplois-tremplins de cohésion sociale** », en mutualisant les ressources Région / Etat ?

Un accord-cadre a par ex été signé entre l'ARF et M. Borloo : vise à remplacer les anciens emplois-jeunes dans les centres informatiques établissements scolaires. Le ministère accepte d'intégrer bac+2/4, niveaux plus élevés que la cible gouvernementale.

Pour l'instant peu de coopération de ce type.

A suivre.



Urgent de lutter contre l'exclusion du logement

ASH – 02/09/05 – 1744 - 22 - Le Monde – 31/ 08 & 02&03 /9/05 – 1744 - 22



Comme d'habitude nous tombons dans les grimaces. Nous reprenons des constats déjà connus, mais toujours valables. Analyses intéressantes.

Parc locatif social insuffisant : 1 million de demandes non satisfaites. La loi cohésion sociale en prévoit 500 000 de plus d'ici 5 ans. M. Borloo : « 3 ou 4 ans pour faire baisser la pression »

Coût et pénurie du foncier bloquent l'offre et le prix des loyers met les ménages pauvres sur la touche. Au point que l'idée d'un moratoire sur les loyers commence à se faire jour (CFDT).

Un tiers des communes concernées appliquent la SRU (20 % logements sociaux)

Production trop faible, inadaptée à la demande et « mobilités bloquées » (socio). Familles « assignées à résidence dans un parc dévalorisé (...) **co-existence de plusieurs mondes du logement étanches** »

Familles écartées au nom de la mixité sociale dans les sites « en voie de requalification ». A la Fondation Abbé Pierre on appelle ce processus « la double peine »

Une cinquantaine d'assoc réunies en plate-forme pour le droit au logement opposable : « **Faute de garant identifié, aucune possibilité de recours n'est offerte aux personnes subissant des situations de mal-logement** »

Demandent en urgence : construire, geler toutes les démolitions envisagées, réhabiliter et utiliser les logements vides, stopper toutes les expulsions locatives, revaloriser les APL

Aujourd'hui les assoc gèrent cette pénurie avec des moyens sont insuffisants et instables.

L'éradication des **squats** (décision M. Sarkozy) « **provoque carrément un tollé** » : Fondation Abbé-Pierre et Emmaüs dénoncent l'absence de concertation.

Guide de l'Habitat et du développement : toutes les aides, un panorama des outils+ un volet plan cohésion sociale : www.habitatdeveloppement.fr

Un décret autorise EDF à signaler les personnes en situation de précarité aux services sociaux

ASH - 26/08/05 – 1730 - 22



Une information pratique à noter avant l'hiver. A suivre sur le terrain.

Décret n° 2005-971 du 10/08/05, J.O. du 11/08/05

En cas d'impayé doit informer que dans les 15 jours la fourniture peut passer à 3 kWh, signaler possibilité de saisir FSL et indiquer que sauf opposition il alerte CG et mairie sur la situation.

Quand il réduit la puissance il est tenu de le notifier aux services sociaux. Accélérer démarches.

Transmettra les données nécessaires à l'examen de la situation. Tous les agents concernés tenus à « **une obligation particulière de confidentialité** » ; infos conservées maxi 4 mois.

« Prévention des expulsions locatives » Rapport Vignoble – août 2005

ASH – 23/09/05 – 1764 - 22



Décidément nous n'évitons jamais la grimace. Les rapports s'empilent, en même temps que les mesures jugées peu efficaces. La demande de travailleurs sociaux

Constat peu encourageant des effets loi cohésion sociale. Les protocoles visant la suspension de la procédure ne peuvent être mis en place qu'après le jugement de résiliation : c'est un peu tard. Insuffisance du nb d'enquêtes sociales, etc..

Craint que les expulsions soient plutôt en hausse.

Propose la création systématique de commission de prévention, avec tous les acteurs concernés (et ouvertes au parc privé) : informer directement le locataire, désigner un travailleur social pour l'enquête et l'accompagnement.

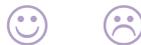
Estime **qu'un régime de prévention devrait être déterminé pour les congés pour vente** et actions préventives adoptées pour les troubles de voisinage

Soutient la reconnaissance d'un droit au logement opposable.



Deux décrets donnent corps à la réforme de l'aide médicale de l'Etat prévue de longue date - Réactions

ASH- 26/08 & 09-30 /09 /05 – 1725 - 23



Décrets annoncés dans notre numéro d'été. Vous en avez ici les références exactes , quelques rappels pour un feuilleton qui semble clos pour l'instant. La suite dans ce cas, ce sera le bilan

Décrets n°2005-859/860 du 28/07/05, J.O. 29/07/05

Visé à offrir couverture sociale aux étrangers dont les ressources n'excèdent pas le plafond requis pour CMU, qui résident en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois sans remplir la condition de régularité séjour nécessaire pour CMU

Les décrets détaillent :

Les ressources prises en compte pour l'admission à l'AME : perçues au cours des 12 mois précédent le dépôt de la demande. Déduction faite des « avantages » en nature (logement, etc..)

Les agréments des associations : auprès desquels le dossier peut être déposé et/ou peut se faire le choix d'une « domiciliation » si demandeur SDF

Les pièces à apporter : pour justifier de son identité et celles des personnes à sa charge, pour sa présence depuis 3 mois (ininterrompue), de ses ressources (il faut une photo pour le dossier)

Ces décisions, rejetées en 2004 par assoc de lutte contre exclusion, CA de la CNAM et organisations médecins, mettent fin au système déclaratif

Un collectif (80 structures) organise la mobilisation pour « **l'accès aux soins pour tous** ». 21 assoc demandent l'accès à la CMU pour les sans-papiers

« **C'est une question de santé publique** »

Médecins du Monde : conditions exigées difficiles à réunir pour des personnes en difficulté

Médecins et assoc pensent que ces décrets seront contre-productifs : « **les personnes se présenteront (...) avec des pathologies lourdes** »

Le Conseil de la CNAM confirme l'avis défavorable (CNAM) émis en 02/04

MRAP / GISTI / LDH / AIDES / MEDM : recours devant le conseil d'Etat.

160 000 personnes ont droit à l'AME, la loi de finances

pour 2005 a prévu 233 millions alors que la commission des finances estime les besoins à 500

Le Gisti craint un nouveau décret qui mettrait fin à la gratuité des soins instauration ticket modérateur.



Emplois vie scolaire et dispositifs d'aides + réactions

Le Monde – 24 & 26 /08/5 – 1733 – 24 - ASH- 02/09/05 1733 - 24



Les dispositifs se suivent, se suppriment, se refont. Autant retenir le nom de ces derniers parce que le nb annoncé est important. Il y a dedans des bonnes nouvelles mais beaucoup d'inconnues. A suivre sur le terrain.

Recrutement de 45 000 « emplois de vie scolaire » dans l'éducation

Majoritairement CAE (et CA) d'ici la fin 2005

Une partie remplaceront les CES / CEC arrivant à échéance (27 000) : donc 18 000 adultes supplémentaires pour écoles, collèges et lycées.

Ils travailleront de 20 à 26 h hebdo (la loi n'impose aucun plafond) et le ministère du travail prendra en charge 90 % de leur rémunération. (10 % EN)

Ressemble au dispositif des **emplois jeunes** mais :

Au-delà des fonctions administratives et techniques, ces personnels pourront « **aider** » les enseignants (informatique, arts, aide élèves handicapés...)

Les contrats emplois-jeunes dureraient jusqu'à 5 ans, et **CA/CAE entre 6 mois et 2 ans**

Les aides-éducateurs devaient avoir le **bac**. Le CAE s'adresse à des « **jeunes en difficulté d'insertion** »

Les premiers bénéficiaient de **formations** organisées par les **rectorats** ; **ANPE** pour les CAE

FSU : salue reconnaissance des demandes mais « ne prend pas en compte l'ampleur des besoins »

FNAS-FO : craint les « doublons » (dispositifs)

Réseau national communautés éducatives (RNCE) : « On revient aux emplois-jeunes avec une nouvelle appellation, on a perdu 2 ans (...) [risque d'un] **emboîtement de fragilités** »

Le dispositif de réussite éducative se met en place : 3 volets

Equipes locales réussite éducative : 200 projets dans

185 communes (60 000 enfants pris en charge)

Internats réussite éducative : 5 projets sur les rails. 30 internats prévus en tout pour les jeunes avec difficultés familiales et environnementales

Partenariat lycées/grandes écoles ou universités : ESSEC et Polytechnique se sont engagées

Décret : n° 2005-909, J.O. du 04/08/05 fixe indemnités vacances pour collaboration au dispositif de personnels n'appartenant pas à l'administration. Accompagnement médico-social, familial, éducatif, éveil culturel et sportif.

RNCE : espère que ce dispositif ne se limitera pas à un « **effet d'annonce** »

FNAS-FO : craint que les internats ne soient stigmatisants ? Redoute un pas de plus dans la judiciarisation des décisions c/ jeunesse

2 décrets : dispositif d'aide et soutien aux élèves en difficultés ou handicapés

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), expérimenté cette année et appliqué rentrée 06. www.eduscol.education.fr (guide pratique)

8 800 emplois supplémentaires pour renforcer l'accueil des enfants handicapés

Auxiliaires de vie scolaire (6 691 actuellement)

Pour les questions-réponses se reporter à « Handiscol »

www.education.gouv.fr

Les ZEP n'ont pas amélioré la réussite des élèves, selon une étude de l'INSEE

ASH- 23/09/05 – 1767 - 24



Un élément d'évaluation est toujours bon à prendre. Alors mieux que s'il n'y avait rien ? Ou mal appliqué ? A vous de vous faire une idée... si vous ne l'avez déjà élaborée en pratique.

Les ZEP démarrent à la rentrée 1982, s'étendent en 89/90, puis en 97/98 jusqu'à concerner **1/5° des écoles et collèges publics. Sans réelle évaluation.**

L'étude suit la scolarité de 2 panels d'élèves entrés en 6° en 80 et 89.

Triple constat d'échec

Dépenses : loin d'être négligeables. Mais passent davantage en primes qu'en postes ou heures sup. Faible diminution du nb d'élèves par classe (≈ 2).

Classement ZEP : stigmatisant. **Evitement** par les parents : baisse du nb d'élèves et accentuation de l'homogénéité sociale. **Fuite** des enseignants : fort turnover, restent beaucoup de jeunes professeurs

« **Aucun effet significatif sur la réussite des élèves** » : constat que l'on peut nuancer. Parfois en effet résultats identiques à ceux de 81 alors que difficultés des élèves et conditions de travail des enseignants empirent.

En l'absence de pilotage, « quelques moyens supplémentaires n'apportent pas de changements décisifs »

« *Les ZEP. Quels moyens pour quels résultats ?* » - Vente en ligne www.insee.fr, 7,40 €

L'Observatoire des ZEP craint que l'étude ne fasse des dégâts et n'amène un retour en arrière.

Pour lui les ZEP réussissent quand il y a des « équipes mobilisées » et puis il y a des territoires (3 à 4 % des élèves) où la situation s'aggrave et pour lesquels il demande « des mesures beaucoup plus radicales » - www.association-ozp.net

11 % des jeunes en sérieuse difficulté de lecture

ASH- 30/09/05 – 1775 - 24



On en parle, on en lit, on en entend des choses, sur la lecture. Voici des chiffres. C'est bien, des fois.

Résultats évaluation journée appel et préparation à la défense

79.5 % :lecteurs efficaces dont 15,6 % risquent une érosion s'ils ne « pratiquent » pas.

9.5 % : acquis limités avec stratégies compensation

11 % en réelle difficulté

21 % des niveau CAP / BEP et 27 % de ceux qui n'ont pas dépassé le collège sont en difficulté

14,2 % de garçons contre 7,8 % de filles en grande difficulté.

www.education.gouv.fr/stateval.

Un rapport dresse 1 bilan positif de la loi sur le voile à l'école – Indications rentrée 05 et réactions

Le Monde – 27/08 & 12-30/09 /05 – 1734 - 24



Le mérite d'être un rapport et de donner des indications sur le nombre de solutions alternatives. Voyez la rentrée: c'est intéressant

Mme Hanifa Chérifi (membre de la Commission Stasi/ responsable cellule de veille EN) :

Quantitatif : 639 signes religieux recensés année 04/05, soit « **moins de 50 % des signes recensés l'année précédente** »

82 % des signes dans 6 académies (Strasbourg, Lille, Créteil, Montpellier, Versailles et Lyon)

496 élèves ont accepté de retirer leurs signes

47 exclusions définitives

Alternatives : **96** élèves ont préféré s'inscrire dans le privé (France ou étranger) ou au CNED

28 recours devant les tribunaux, rejetés

Qualitatif : « On peut affirmer (...) que nb de jeunes filles et de parents ont vécu comme une **libération** l'application de la loi »

Mais il convient de ne pas considérer cette question « comme définitivement réglée » (« spécialement en ce qui concerne le voile islamique »)

Le rapport mentionne que certaines élèves ont

abandonné le voile à l'école mais le remettent à la sortie : la loi, cela dit, ne porte que sur l'école.

Suggestion : ramener la durée de la phase de dialogue de 1 / 1,5 mois à « **1 à 2 semaines** »

L'art 4 de la loi prévoit une **évaluation « 1 an après son entrée en vigueur »** : celle de Mme Chérifi, la seule réalisée, n'a pas été transmise aux parlementaires.

Rentrée 2005 : une semaine après la rentrée, environ **12** signes religieux ostensibles recensés.

Le 1^o jour de la rentrée 2004, on en recensait **240**.

Au 30/09, seulement 3 cas resteraient conflictuels

En 03/04, **1 465** signalés par les établissements

Le syndicat des Personnels de Direction EN estime que ce premier bilan valide le choix législatif.

Les chiffres très bas s'expliquent aussi parce que les élèves désireuses de porter le voile s'inscrivent directement au CNED ou dans le privé. Une partie des exclues ou « parties » de l'année dernière ne se sont pas représentées. Et quelques élèves ont accepté des compromis après une année de conflit.

Aucun chiffre dispo à l'échelle nationale

CNED (≈50 élèves) « **scolarité tout à fait normale** »

Collectif Une école pour tous : à paraître, un *Livre noir de la loi anti-foulard* (début 06). Il faut ajouter aux chiffres officiels les « **exclusions silencieuses** (...) **victimes invisibles** » qui ne se présentent pas dans l'établissement. Estime ce phénomène de 200 ou 300 élèves à 700 ou 800.



Il faut nous reposer après toutes nos suggestions de l'été et avant nos envies de l'automne avec ses longues soirées. Alors ce mois-ci nous tablons sur du concret. Collectivités territoriales mode d'emploi, projets sociaux de territoire, demande d'asile ... et votre rapport à l'écrit !!! vous voyez comme c'est totalement concret.

Le Monde – 16 septembre 2005 – 1771 - 31

Les Collectivités territoriales en France
Présentation et explication des compétences de chacun
+ analyse des effets de la décentralisation
Coordonné M. Bonnard – La Documentation française

Vade-mecum collectivités locales et territoriales

Fiches thématiques : institutions, budget, secours, fonction publique, éducation, commande publique, environnement, action sociale, urbanisme logement, partenaires.

Beaucoup statistiques et renseignements pratiques : établissement de conventions etc..

ASH – 02 septembre 2005 – 1743 - 31

« Histoire d'écrire »

Le rapport à l'écrit est complexe pour les travailleurs sociaux et pourtant il est incontournable

S'intéresse aux enjeux de la formation à l'écrit.

« *Le sociographe* » - n°18 – 1011, rue du Pont-de-Lavérune – CS70022 – 34077 Montpellier cedex – 10 €

« Guide du demandeur d'asile à l'usage des travailleurs sociaux » - FDTA

Réédition – 01 53 04 39 99 – 7 €

Rapport d'évaluation sur les projets sociaux de territoires (présenté au CSTS)

Sujet que nous avons traité chaque fois que possible
FORS- Recherche sociale – 01 48 24 79 00 – 11 €



Comme toujours nous faisons la part belle aux liens Internet.

Nous vous suggérons ce mois-ci de vous pencher sur les Brèves du Monde. Elles en disent long, peuvent se lire entre les lignes. Tendances, tendances. Bien, vraiment.

Le reste est utile, en particulier les quelques lignes sur le dispositif du médecin traitant et la CMU... et le « littérisme »... pour briller dans les réunions !!!

Le Monde – 1745 - 32

Dans le Rhône les Rmistes sont vivement invités à

participer aux vendanges (06 septembre)

4 600 Rmistes ont reçu un courrier ANPE (07) indiquant postes à pourvoir (5 à 21 jours, 50/64 € /j + logement ou transports) : 700 sont inscrits.

Précise qu'en cas de non-réponse, ils ne seraient « **plus considérés comme demandeurs d'emploi** »

Assocs de chômeurs protestent et organisateurs parlent « d'opération de reculement, pédagogique »

« Disposent d'encore 1 mois pour prendre contact »

« **Changement de mentalité** » : « **quand on demande une aide à la société on doit faire preuve de bonne volonté** »

ANPE : les emplois saisonniers permettraient aux chômeurs/Rmistes de travailler 10 mois par an

3 familles étrangères privées de prestations obtiennent gain de cause (03 septembre)

La **CAF** demande le certificat médical OMI pour les enfants arrivés dans le cadre du regroupement familial. Parfois si cette pièce manque, parents et enfants en situation régulière ne perçoivent rien. Situations variables d'un département à l'autre

Cour de Cassation 2004 : « la régularité du séjour des parents suffit ».

Le Tribunal de Strasbourg va dans ce sens

La commission de déontologie de la sécurité n'a plus un sou (09 septembre)

Gel de crédits en janvier. Interpellé, le gouvernement ne donne aucun réponse.

Autorité indépendante : « veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République »

Forte hausse des saisines en 2004

L'OIP a écrit à tous les parlementaires.

L'UOIF conserve une ligne modérée (27/09)

Lhaj Thami Breze réélu président UOIF le 25/09

C'est son 5^e mandat et c'est le signe que l'aide plus dure n'a pas réussi à percer. On peut supposer que M. Alaoui sera reconduit comme secrétaire général

Une musulmane voilée n'a pas pu être témoin au mariage de son frère (01 octobre)

Elle a déposé plainte pour discrimination religieuse.

Le code de l'état civil doit « vérifier visuellement l'identité des époux ainsi que des témoins »

Le Maire admet que le visage de la jeune femme n'était pas voilée mais que le refus de la secrétaire de mairie était motivé par la **laïcité**.

ASH – 02 septembre 2005 – 1737 - 32

Insertion professionnelle

L'ANPE a organisé 47 000 entretiens avec des jeunes demandeurs d'emploi de longue durée sur les 57 000 annoncés (ministre délégué à l'emploi)

50 % ont débouché sur la proposition d'une offre d'emploi (7 % un contrat en alternance et 5 % un contrat aidé)

Ordonnances sur l'emploi

Font l'objet d'une saisine du Conseil d'Etat par CGT / FO / CFDT / CFTC et CFE-CGC : porte sur le CNE et le calcul des seuils d'effectifs.

ZEP

Une mission de inspection général EN est chargée d'examiner leur contribution à l'égalité des chances

Expérimentations dans 20 collèges pour étudier améliorations possibles.

« Service chèque-emploi » opérationnel
Décret n°2005-1041 du 26/08/05, J.O. du 27/08/05
Réservé aux employeurs dont l'effectif ne dépasse pas 5 salariés au 31/12 de l'année précédente.

« L'inventivité au quotidien des missions locales et PAIO »

Enquête DARES auprès de 8 structures
www.travail.gouv.fr

ASH – 09 septembre 2005 – 1750 - 32

L'inceste va-t-il devenir une infraction spécifiquement sanctionnée ?

Il en est question et la défenseure des enfants s'interroge : « réprimer tous les actes sexuels commis sur des enfants par des proches requiert de la souplesse pour tenir compte de toutes les situations, ce que n'offrirait pas la nouvelle infraction d'inceste »

En revanche la question du **retrait de l'autorité parentale, « trop souvent oubliées des tribunaux, devrait systématiquement être étudiée »**

www.defenseurdesenfants.fr

« Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 » -

Etude très large, chiffres mais aussi examen de l'influence des facteurs socio-culturels dans le choix du mode de garde, etc..

DREES – Etudes et résultats n° 422

www.sante.gouv.fr

ASH – 16 septembre 2005 – 1753 - 32

« La famille, une affaire publique »
Rapport du Conseil Economique et Social
Propose de « **familiariser la CSG dont le montant dépasse l'impôt sur le revenu** » (120 %)

« Les familles avec enfants sont les grands perdants ». Propose d'introduire un coefficient.

Prochainement www.ladocumentationfrancaise.fr

Connaissez-vous le « littérisme » ?

C'est nouveau. Désigne « la capacité à lire un texte simple, en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante »

Eviter l'emploi stigmatisant d'illettrisme en mettant l'accent sur les compétences.

D'autre part Cereq : « Lutte contre l'illettrisme : une expérimentation dans le monde du travail »

www.cereq.fr

Egalité des chances

M. Begag annonce le lancement avec l'INED et 4 entreprises d'une « enquête expérimentale pour évaluer le degré d'ouverture de l'entreprise à la diversité ethnique et culturelle »

« La composante multicolore sera banalisée dans les entreprises, les collectivités, lorsque l'on n'aura plus peur de désigner les Français de couleur »

(Voir RVP Eté rapport Fauroux et CNIL)

Rapport d'activité 2004 de la mission interministérielle d'inspection du logement social

160 organismes contrôlés : 38 % font l'objet d'observations (respect règles d'attribution), et 17% au total donnent lieu à des dossiers d'infractions.

Gestion du n° unique de demande et plafonds de ressources sont dans l'ensemble respectés

(Miilos) – www.ladocumentationfrancaise.fr

Répertorier les initiatives de lutte contre l'exclusion au niveau européen.

EAPN le fait sur le site www.locin.info

« Donner accès à une large palette de bonne pratiques sur le terrain » (170 répertoriées à ce jour)

L'appel à la médiation familiale progresse mais reste très faible

29 % d'augmentation entre 2003 et 2002.

Les juges : 62 % des mesures et parmi celles-ci 95% émanent des juges aux affaires familiales

Instrument d'évaluation reste à élaborer, (ministère)

www.justice.gouv.fr/publicat.

ASH – 23 septembre 2005 – 1763 - 32

« Un bilan de l'accompagnement des chômeurs »

Le passage par l'une des actions dans le cadre du PARE accélère la sortie du chômage et renforce la durabilité des emplois obtenus. Bien ciblées.

Centre d'études de l'emploi. www.cce-recherche.fr

Composition du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale élargie

Décret n°2005-1161 du 08/09/05, J.O. du 15/09/05

« Médecin traitant » et bénéficiaires CMU/AME

Applicable aux bénéficiaires CMU-C. Si non-respect du dispositif dépassements d'honoraires pas pris en charge (dans ce cas non exonérés forfait 1 €)

Le dispositif médecin traitant non opposable aux bénéficiaires AME.

ASH – 30 septembre 2005 – 1772 - 32

« Résistances, journal du refus de la misère »

ATD Quart Monde / Amnesty et Secours catholique

Le n°2 sera diffusé gratuitement le 17/10

Un site est ouvert : www.jeresiste.org

« Les prestations de protection sociale en 2004 »

« Ralentissement d'ensemble de la croissance des

dépenses » avec une augmentation de 4,3 %

La maladie en absorbe 34.7 % (après « vieillesse-survie »

Croissance modérée des dépenses relatives à l'emploi : à noter que le nb de chômeurs indemnisés diminue de 1,2 %

DREES – www.sante.gouv.fr



Une maison pour s'occuper de toutes les maisons

ASH- 02/09/05 – 1733 - 24



Vous allez retrouver là des postures que vous connaissez bien : libre adhésion, confiance à gagner etc.. Alors pourquoi un coup de cœur ? Nous aimons d'abord ces innovations qui n'existeraient pas sans les travailleurs sociaux et desquelles ils savent à leur tour s'effacer : les familles qui nouent des liens entre elles par ex. Simplicité apparente qui suppose un respect auquel nous sommes sensibles. Mais ce qui nous a aimantés dans cette maison c'est la mixité sociale. On notera au passage le caractère pluridisciplinarité de l'équipe. A vous de voir.

Maison des familles et des cultures : ouverte depuis 10/04. « Un sas pour permettre aux parents de décompresser ». Ouverte à tous, libre adhésion.

Psys et travailleurs sociaux de l'OPEJ (Œuvre protection des enfants juifs) avaient fait le constat d'une déresponsabilisation des parents.

Lieu d'écoute pour ceux qui ont des pb avec leurs enfants mais refusent d'être « stigmatisés sous telle ou telle pathologie psycho ou sociale »

Atténuer les conflits famille, enseignement, etc.. et prévenir les risques. **Une approche globale par une équipe pluridisciplinaire**

Travailleurs sociaux, psys, médiateur culturel (formation ethno-psycho), médiateur familial. Vacataires (demi-journées) + intervenants extérieur (artistes...) pour ateliers. « **Site qualifiant** » qui accueille travailleurs sociaux en formation

250 entretiens en moins d'un an. D'abord accueil par 2 membres de l'équipe, écoute ensuite (individuel, groupe de parole ou atelier) et puis la fin avec possibilité d'un relais

« **Nous sommes nouveaux dans le secteur (...) pas connotés foyer social ou centre de soins** »

La mixité sociale fonctionne. Maison de toutes les familles et toutes les cultures où toutes les origines sociales, socioprofessionnelles et religieuses se côtoient.

« **Des gens très aisés discutent avec des femmes de ménage dans des groupes de parole (...) Il n'y a pas de diplôme pour être parent** » Le rôle du travailleur social « même parfois accessoire »

L'effet miroir relativise les problèmes : « **plusieurs familles se retrouvent et créent des liens** »

Souvent d'abord une difficulté avec l'enfant : collaborations avec établissements scolaires. L'approche avec les enfants est plus difficile car « beaucoup rejettent la figure du professionnel ». Confiance à gagner : « **étonnés d'être traités comme des adultes par d'autres adultes** »

Projets : lancer un atelier insertion-intégration pour 15/25 ans et ouvrir le week-end.

Donner des clés d'accès au monde du travail : langage, comportements, vêtements..., pas faire des CV etc.. « **pas une ANPE pour jeunes** »

Actuellement financée par CR Ile de France et CAF. Un accord de principe de la Mairie de Paris qui permettrait de mener à bien ces projets